



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-09

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil des maires a adopté à sa séance du 19 mars 2025 le projet de règlement no 2025-09 modifiant le schéma d'aménagement no 2002-16 afin d'ajouter la décision de la CPTAQ no 433018.

QU'une assemblée publique de consultation en rapport avec ce règlement, sera tenue **au bureau de la Municipalité de Lambton situé au 230, du Collège, à Lambton, le mercredi 25 juin 2025 à compter de 19 h 30**, et ce, afin de présenter et d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et d'entendre les personnes intéressées à se prononcer sur ce projet.

Il est possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ce projet de modifications en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h le vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouvertures.

LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2025-09 A POUR BUT DE :

- **Lambton** : Ajouter la partie du lot 5 688 473 incluse dans l'affectation Rurale et le périmètre urbain à l'intérieur de l'affectation Agricole.

Donné à Lac-Mégantic ce 3 juin 2025.

Sonia Cloutier
Directrice générale et Greffière-trésorière